

N° 81-599-X au catalogue — Issue n° 007

ISSN : 1709-8661

ISBN : 978-1-100-97560-3

Feuille t d'information

Indicateurs de l'éducation au Canada

Dépenses liées aux études postsecondaires

Juin 2011

Division du tourisme et du Centre de la statistique de l'éducation
Immeuble principal, Pièce 2001, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-800-307-3382 Télécopieur : 1-613-951-1333



Statistique Canada
Statistics Canada



cme c

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 81-599-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

© 2011 Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation

La permission est accordée à la reproduction non-commerciale à fins éducatives, exigeant une reconnaissance claire de la source. Autrement, il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation préalable du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 95 St. Clair Ave. West, Suite 1106, Toronto, Ontario, M4V 1N6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Dépenses liées aux études postsecondaires

Au Canada, l'enseignement public est offert gratuitement à tous les résidents (jusqu'à un certain âge selon la province ou le territoire), jusqu'à la fin de leurs études secondaires. Les fonds accordés par les gouvernements couvrent la plupart des frais liés à l'enseignement public élémentaire et secondaire, mais les familles ont habituellement des débours divers liés aux fournitures et aux activités scolaires de leurs enfants. Lorsque les étudiants poursuivent des études postsecondaires, les frais peuvent augmenter de façon considérable. Bien que les établissements d'enseignement postsecondaire jouissent de financements publics importants, les frais de scolarité des étudiants comptent parmi les plus importantes sources de financement privé. En même temps, les étudiants qui paient ces frais de scolarité ont des dépenses supplémentaires liées à leurs études postsecondaires. L'augmentation des dépenses dans les deux cas a fait naître de nombreux débats sur l'équilibre approprié concernant cette responsabilité partagée entre les dépenses publiques et privées au niveau postsecondaire.

Le présent feuillelet d'information donne un aperçu des dépenses liées aux études postsecondaires,¹ en fonction des données tirées de trois enquêtes de Statistique Canada (se reporter au tableau 1). Les données sont fournies pour le Canada et les provinces.

1. Le premier feuillelet d'information de la série du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE), *Dépenses des ménages au titre de l'éducation*, a mis en évidence les dépenses des ménages canadiens relatives aux études, telles que les fournitures, les manuels scolaires et les frais de scolarité aux niveaux préscolaire, primaire et postsecondaire en 2007.

Tableau 1

Aperçu de trois enquêtes qui fournissent certaines données de l'indicateur B2 : Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Les renseignements présentés dans le présent feuillelet d'information proviennent des enquêtes suivantes de Statistique Canada, qui fournissent certaines des données de l'**indicateur B2 : Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation**, élément du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE).

Indicateur B2 : Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation	Dépenses moyennes par ménage	Moyenne des frais de scolarité universitaires	Revenus des universités
Tableau(x) du PIPCE	Tableau B.2.7	Tableau B.2.9 et Tableau B.2.11	Tableau B.2.12
Source des données et description	<p>Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)</p> <p>L'objectif principal de l'enquête est d'obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages liées aux produits de consommation et aux services.</p>	<p>Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC)</p> <p>L'enquête FSSUC vise à recueillir des renseignements financiers au sujet des étudiants auprès de l'ensemble des universités et des collèges conférant des diplômes au pays.</p>	<p>Enquête sur l'information financière des universités et des collèges (IFUC)</p> <p>L'enquête IFUC vise à recueillir des renseignements sur les revenus et les dépenses auprès de l'ensemble des universités et des collèges conférant des diplômes au pays.</p>
Frais de scolarité/frais versés par les étudiants	On demande aux répondants de déclarer les dépenses totales de leur ménage concernant les frais de scolarité. En ce qui concerne les études post-secondaires, les répondants doivent préciser combien ils ont dépensé en frais de scolarité pour les établissements post-secondaires « université, école de métiers, cours professionnels » (incluant les collèges/CEGEPs).	Frais de scolarité pour les étudiants canadiens à plein temps du premier cycle et des cycles supérieurs (les étudiants étrangers sont exclus). Sont exclus les frais obligatoires exigés pour les activités sportives, les services de santé, les associations d'étudiants, etc.	Paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.
Population cible	Ménages privés au Canada (tous les membres du ménage). Les personnes qui vivent temporairement hors de leurs familles (p. ex. les étudiants à l'université) sont comptées comme membres de leur ménage dans leur province d'origine.	Tous les établissements publics conférant des diplômes au Canada. (Les établissements privés conférant des diplômes sont exclus.)	Tous les établissements publics conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada.
Période de référence	Année civile	Année scolaire	Année scolaire
Collecte des données	Les données sont recueillies directement des répondants durant les interviews sur place.	Les données sont recueillies chaque année par l'intermédiaire d'un questionnaire rempli par le préposé aux inscriptions ou le personnel administratif de l'établissement.	Les données sont obtenues directement auprès des répondants et sont tirées de fichiers administratifs.
Pour plus de renseignements	<p>Manuel pour le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, Dépenses moyennes par ménage</p> <p>Numéro d'enquête 3508 http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3508&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2</p>	<p>Manuel pour le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, Moyenne des frais de scolarité universitaire</p> <p>Numéro d'enquête 3123 http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3123&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2</p>	<p>Manuel pour le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, Revenus des universités</p> <p>Numéro d'enquête 3121 http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2</p>

Dépenses par ménage

Selon les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), le total des dépenses moyennes des ménages au Canada s'élevait à 71 117 dollars en 2009 (tableau 2).² Cette estimation est fondée sur les dépenses déclarées se rapportant à tous les membres des ménages, y compris les frais pour les catégories de dépenses principales comme la nourriture, le logement, les vêtements, le transport et les impôts sur le revenu des particuliers.

Bien que l'Enquête sur les dépenses des ménages ne vise pas à recueillir des renseignements portant précisément sur les dépenses scolaires (se reporter au tableau 1), elle demande aux répondants de déclarer les dépenses des ménages au titre de l'éducation. En 2009, environ un tiers des ménages (33 %) a déclaré ce type de dépenses et 17 % des ménages canadiens ont affirmé qu'ils avaient engagé des frais de scolarité liés à des études postsecondaires (tableau B.2.7). Au Canada, les dépenses moyennes liées aux études postsecondaires pour ces ménages s'élevaient à 4 674 dollars (tableau 2). Cette moyenne représente les dépenses de l'ensemble du ménage – et non celles d'un individu particulier dans le ménage – au titre des frais de scolarité postsecondaires et inclut les frais d'inscription à l'université ou à des cours de formation professionnelle. Elle s'élevait à près de 5 % des dépenses moyennes des ménages canadiens ayant déclaré ce type de dépenses.³ Les ménages ayant engagé des frais de scolarité liés aux études postsecondaires avaient un niveau total de dépenses pour le ménage supérieur de près de 30 000 dollars, en moyenne, à celui de l'ensemble des ménages canadiens.

-
2. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à « l'Enquête sur les dépenses des ménages » dans l'édition du 17 décembre 2010 du bulletin *Le Quotidien*.
 3. Bien qu'il se peut que les frais moyens de scolarité pour les études postsecondaires soient plus élevés dans certaines provinces, les moyennes par ménage déclarant ces dépenses produites par l'Enquête sur les dépenses des ménages représentent les dépenses totales au titre de l'éducation des ménages et non des personnes. De plus, elles ne représentent pas nécessairement les frais payés pour fréquenter un établissement postsecondaire dans une province donnée. Ainsi, des moyennes de dépenses par ménage plus élevées pourraient refléter des frais de scolarité plus élevés pour le membre d'un ménage qui entreprend des études de maîtrise dans une autre province ou qui est peut-être inscrit à un programme d'enseignement dans une université dont les frais de scolarité sont plus élevés et qui se trouve à l'extérieur du Canada. Dans d'autres cas, les dépenses totales des ménages peuvent refléter les dépenses se rapportant à au moins deux membres du ménage poursuivant des études postsecondaires à temps plein ou se rapportant à des membres du ménage qui sont des étudiants étrangers qui payent des frais de scolarité pour les étrangers plus élevés.

Tableau 2

Dépenses par ménage, tous les ménages et ceux ayant déclaré des dépenses liées aux études postsecondaires¹, Canada et provinces, 2009

	Ménages ayant déclaré des dépenses liées aux études postsecondaires				
	Tous les ménages	Dépenses par ménage liées aux études postsecondaires			
		Moyenne des dépenses totales par ménages	Moyenne des dépenses totales par ménage ²	Moyenne des dépenses	Proportion des dépenses totales
	dollars	dollars	dollars	pourcentage	dollars
Canada	71 117	100 547	4 674	4,6	2 500
Terre-Neuve-et-Labrador	57 605	84 711	3 018	3,6	2 000
Île-du-Prince-Édouard	56 896	76 494	4 399	5,8	3 000
Nouvelle-Écosse	60 867	93 417	4 927	5,3	3 000
Nouveau-Brunswick	61 212	85 774	5 170	6,0	4 500
Québec	60 125	84 764	2 013	2,4	900
Ontario	76 577	110 243	5 676	5,1	4 000
Manitoba	66 608	86 136	3 466	4,0	2 500
Saskatchewan	69 377	93 657	4 606	4,9	4 000
Alberta	84 976	120 858	4 750	3,9	3 000
Colombie-Britannique	73 571	92 364	6 346	6,9	3 500

1. Reflète les dépenses des ménages (non des personnes) liées aux frais de scolarité pour l'université, l'école de métiers ou les cours professionnels (incluant les collèges/CEGEPs), selon l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

2. Parmi les ménages qui ont déclaré engager des dépenses liées aux frais de scolarité.

Notes : Les « dépenses totales par ménage » représentent les dépenses déclarées se rapportant à tous les membres des ménages, y compris les frais pour les catégories de dépenses principales comme la nourriture, le logement, les vêtements, le transport, et les impôts sur le revenu des particuliers, incluant les dépenses liées aux études postsecondaires telles que définies dans l'EDM.

Depuis 1999, l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) compte des ménages des territoires tous les deux ans aux années impaires. Au niveau du Canada, les moyennes présentées pour 2009 incluent les 10 provinces et les territoires (voir le [tableau B.2.7 du PIPCE](#)).

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

Les estimations de l'Enquête sur les dépenses des ménages concernant les dépenses moyennes des ménages au titre des frais de scolarité postsecondaires variaient selon les provinces en 2009, évoluant pour la plupart dans une fourchette comprise entre 3 000 dollars et 5 000 dollars (tableau 2). La moyenne la plus faible se retrouve au Québec et reflète un système d'études postsecondaires qui comprend les cégeps, dont la plupart offrent des programmes publics pour lesquels les frais de scolarité sont peu élevés, ainsi que des frais de scolarité universitaires qui sont généralement bas. À l'opposé se retrouvent des montants globaux de frais de scolarité plus élevés payés par certains ménages.

L'examen des dépenses médianes des ménages nous permet de voir les choses selon une perspective différente. Lorsque l'on classe les ménages selon leurs dépenses croissantes au titre des frais de scolarité, la médiane est la valeur des dépenses qui séparent les ménages en deux groupes égaux (50 % des ménages ayant déclaré des dépenses inférieures à cette valeur et 50 % ayant déclaré des dépenses supérieures à celle-ci). En comparant les provinces selon les différences entre la moyenne et la médiane, des dépenses élevées au titre des frais de scolarité engagées par certains

ménages dans une province peuvent se solder par une différence plus importante entre ces deux mesures dans cette province par rapport à une autre province où les frais de scolarité engagés sont plus homogènes. Les différences entre les dépenses moyennes et médianes au titre des frais de scolarité postsecondaires en 2009 étaient les plus perceptibles en Colombie-Britannique et beaucoup moins prononcées en Saskatchewan et au Nouveau Brunswick (tableau 2).

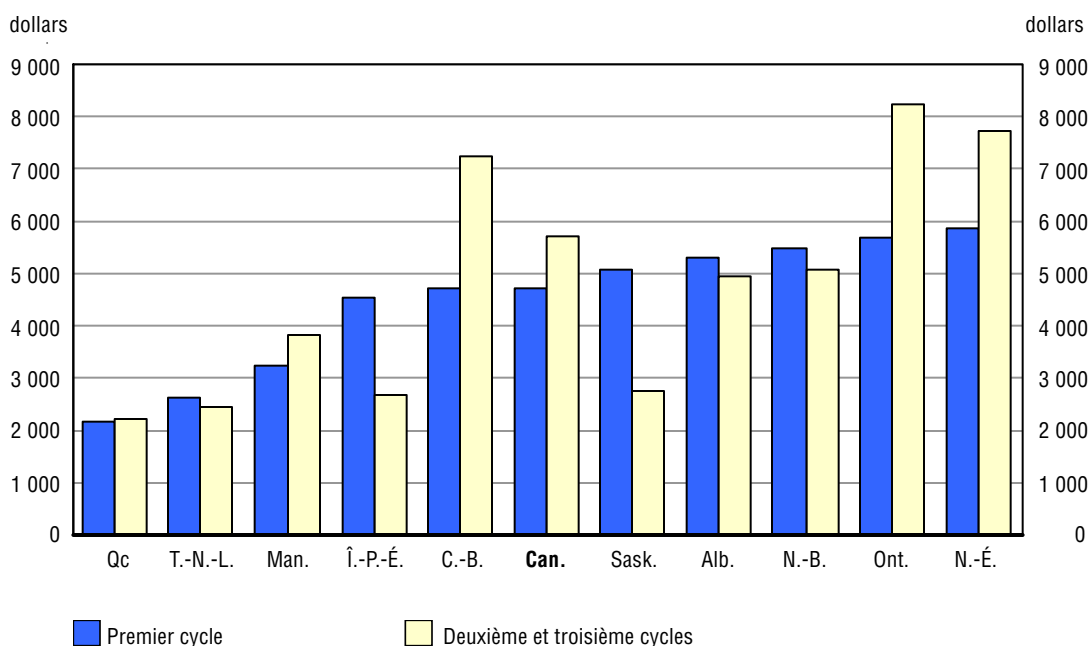
Moyenne des frais de scolarité universitaires

Selon l'enquête sur les Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC) (se reporter au tableau 1), les frais moyens de scolarité⁴ de premier cycle au Canada s'élevaient à 4 747 dollars pour l'année scolaire 2008-2009 (graphique 1, [tableau B.2.9](#))⁵. Bien que ces chiffres soient similaires aux chiffres de l'Enquête sur les dépenses des ménages en ce qui concerne les dépenses moyennes des ménages liées aux frais de scolarité pour les études postsecondaires en 2009, les deux moyennes ne sont pas directement comparables. Les frais dans l'enquête FSSUC correspondent uniquement aux frais de scolarité et ne comprennent pas les frais supplémentaires exigés.

L'enquête FSSUC présente également les frais de scolarité moyens pour les étudiants diplômés qui étaient de 5 737 dollars en 2008-2009.⁶ Dans l'ensemble, les frais de scolarité moyens les moins élevés étaient au Québec, ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador en 2008-2009, qu'il s'agisse des frais de premier cycle ou des cycles supérieurs. Les frais de scolarité aux cycles supérieurs étaient plus élevés que la moyenne nationale en Ontario, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique. Les frais de scolarité aux cycles supérieurs étaient généralement plus élevés, parfois même beaucoup plus élevés, que les frais de premier cycle dans la moitié des provinces.

-
4. Les montants de frais de scolarité, dans cette section, réfèrent aux frais payés par un étudiant pour une année d'études.
 5. Les données sont présentées pour l'année 2008-2009 afin d'uniformiser les années pour lesquelles les données des autres enquêtes sont présentées dans le présent feuillet d'information. Cependant, les données de l'enquête FSSUC pour les années scolaires 2006-2007 à 2010-2011 sont présentées dans le [tableau B.2.9](#) du PIPCE qui a été publié le 13 décembre 2010. Les données de l'enquête FSSUC pour l'année scolaire 2011-2012 devraient être publiées à la mi-septembre 2011.
 6. Étant donné que les droits de scolarité concernant certains programmes de maîtrise en administration des affaires (Programme de maîtrise en administration des affaires pour cadres et Programme régulier de maîtrise en administration des affaires) peuvent être considérables et parce qu'ils peuvent donc faire augmenter les frais de scolarité moyens, ces frais ne sont pas inclus dans les moyennes de l'enquête FSSUC.

Graphique 1

Frais de scolarité universitaires moyens¹ des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle et de deuxième et troisième cycles, Canada et provinces, 2008-2009

1. Les frais supplémentaires exigés pour les activités sportives, les services de santé ou les associations d'étudiants sont exclus. Les frais de scolarité des étudiants étrangers sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades.

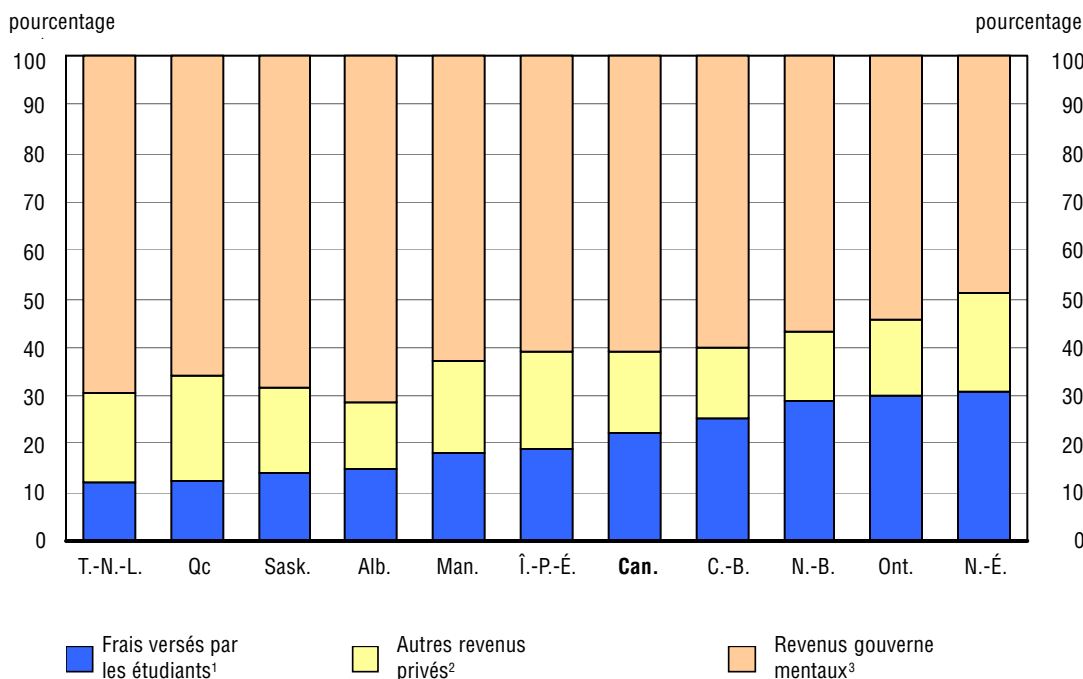
Revenus des universités

La plupart des revenus des établissements canadiens publics d'enseignement postsecondaire⁷ proviennent de sources publiques, correspondant au financement des administrations publiques à tous les niveaux. Selon l'enquête sur l'Information financière des universités et collèges (IFUC) (se reporter au tableau 1), les revenus des universités provenant de sources publiques constituaient environ 61 % du total des revenus des universités pour l'année scolaire 2008-2009 (graphique 2, tableau B.2.12). Les 39 % restants provenaient de sources privées et plus de la moitié de cette part (22 %) était issue des frais versés par les étudiants (frais de scolarité et d'autres frais).

7. Inclut les subventions gouvernementales liées à la recherche et peut être différent des données publiées par les provinces.

Graphique 2

Revenus des universités provenant de sources privées (y compris les frais versés par les étudiants) et publiques, pourcentage du total des revenus des universités, Canada et provinces, 2008-2009



1. Les frais versés par les étudiants, qui constituent une partie des revenus privés, sont les paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.
2. Les revenus privés sont les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique : frais versés par les étudiants, subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs, ventes, placements et revenus divers.
3. Les revenus gouvernementaux des universités sont les subventions et contrats de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et étrangers.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'information financière des universités et des collèges.

En 2008-2009, les proportions de financement gouvernemental, ou public, pour les études postsecondaires variaient de 49 % en Nouvelle-Écosse à 72 % en Alberta. Les proportions étaient ainsi relativement élevées en Saskatchewan (68 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (69 %). Bien que les proportions des frais versés par les étudiants étaient relativement faibles en Saskatchewan et en Alberta (entre 14 % et 15 %), c'est à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec⁸ qu'elles étaient les plus faibles (12 %). Tel que mentionné auparavant, les frais de scolarité de premier cycle et aux cycles supérieurs étaient les plus bas dans ces deux provinces en 2008-2009. Au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique, environ 60 % des revenus des universités provenaient de sources publiques, mais la part de financement privé provenant des frais versés par les étudiants variait de près de la moitié au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard à deux tiers au Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Écosse,

8. Il est important de noter que l'année 2008-2009 est une année atypique. En effet, en raison de la crise financière qui a réduit de façon importante la valeur des fonds de dotation, plusieurs universités canadiennes ont déclaré d'importantes pertes dans la rubrique des revenus de placements. Cela a eu pour effet de modifier la contribution relative des différentes sources de revenus au financement des universités.

l'Ontario et le Nouveau-Brunswick dont le financement provenant de sources publiques était relativement plus faible (toutes sous les 60 %), recevaient des proportions plus élevées de financement privé provenant des frais versés par les étudiants, soit environ 30 % pour chacune de ces trois provinces.

Financement de l'éducation postsecondaire

Les trois brefs portraits des dépenses en éducation postsecondaire présentés dans ce feuillelet d'information donnent un aperçu de la nature complexe de l'exploration des questions des coûts liés à l'éducation, en particulier au niveau postsecondaire. Ces trois enquêtes ont des objectifs connexes, mais différents, et produisent des résultats qui s'apparentent selon des perspectives différentes. Ces différences, ainsi que les conséquences de l'action de plusieurs niveaux de gouvernement et d'autres aspects des dépenses individuelles, devraient être pris en considération dans tout examen des dépenses sur l'éducation postsecondaire.

Remerciements

Nous remercions l'équipe du projet Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) à Statistique Canada et le Secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), ainsi que les membres provinciaux et territoriaux du Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation pour leur assistance dans la revue de tous les documents.